



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

[Centre d'information agricole](#)

[Ontario, terre nourricière](#)

[Bureaux du ministère](#)

[Statistiques](#)

[Programmes d'inspection](#)

[EmploisGO](#)

[Cabinet du ministre](#)

[ServiceOntario](#)

Sujets

[Explorer le gouvernement](#)

[Ressources](#)

[Pour nous joindre](#)

IMPRIMER **PARTAGER**

Commission de protection financière des producteurs de céréales - Rapport annuel 2012-2013

Table des matières

- 1. **Message du président**
- 2. **Préface**
- 3. **Description des activités**
- 4. **Nominations à la Commission**
- 5. **Analyse du rendement opérationnel**
- 6. **Mesures du rendement et objectifs**
- 7. **Analyse du rendement financier**

Message du président

Cette année, la Commission a continué de se concentrer sur la gestion des Fonds afin d'en assurer la viabilité à long terme. Bien que la Commission n'ait pas reçu de demandes d'indemnisation cette année, elle continue de se concentrer sérieusement sur l'administration des Fonds, afin de procurer aux producteurs et aux propriétaires un outil efficace de gestion des risques qui leur permettra de demeurer compétitifs.

En avril 2012, la Commission a effectué son examen annuel de chacun des Fonds et a comparé leur rendement au rendement recommandé à la suite de l'étude actuarielle de 2011. Cet examen révélait que le Fonds pour le soya n'atteignait pas le taux annuel de croissance cible qui était recommandé, et que le Fonds pour le blé atteignait un taux de croissance plus élevé que le taux cible. La Commission a demandé au MAAO et au MAR de faire participer les intervenants à une discussion sur le rendement des quatre Fonds. On a organisé des réunions avec les intervenants en septembre pour examiner l'état des Fonds et le niveau actuel des droits de cotisation. La Commission a fait part au ministre de leurs recommandations d'augmenter les droits de cotisation du soya et de réduire les droits de cotisation du blé en novembre 2012.

Au cours de l'année passée, la Commission a travaillé en collaboration avec le ministre afin de pourvoir plusieurs postes de membres vacants. Quatre membres de la Commission ont été nommés en 2012-2013 et en décembre 2012, la Commission avait un effectif complet. Le poste de vice-président fut également pourvu en décembre, ce qui a permis à la Commission d'avoir une gouvernance appropriée en place pour remplir son mandat.

En juin 2012, des modifications réglementaires ont permis aux agriculteurs de conclure des accords de paiements différés. Avec l'introduction des paiements différés, la Commission avait besoin de mettre à jour ses lignes directrices sur le règlement des demandes pour s'assurer qu'elles rendent compte des modifications réglementaires. Les lignes directrices et les formulaires de demande de remboursement ont été examinés et modifiés à l'automne 2012.

La Commission veut protéger les intérêts financiers des producteurs et des propriétaires de l'Ontario. À l'avenir, la Commission continuera de se concentrer sur la viabilité à long terme des Fonds.

Le tout respectueusement soumis,

Jim Campbell
Président, Commission de protection financière des producteurs de céréales

2. Préface

La Commission de protection financière des producteurs de céréales (la Commission) a été établie en 1985 et est considérée comme un organisme fiduciaire. Comme le décrit l'Agency Establishment and Accountability Directive (directive unilingue sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes), en tant qu'organisme fiduciaire, la Commission administre les fonds ou les autres actifs des bénéficiaires nommés en vertu de la loi. Le mandat, les stratégies et les activités de la Commission ont toujours été axés sur la gestion prudente des Fonds, afin qu'une compensation financière soit offerte aux propriétaires et aux producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola, au besoin. Le mandat de la Commission concernant l'administration des Fonds, les enquêtes, l'acceptation et le refus des demandes d'indemnisation, et le recouvrement des sommes est directement lié à l'un des objectifs du ministère en 2012-2013 consistant à accroître la compétitivité et la productivité des entreprises agroalimentaires de l'Ontario.

Gouvernance

Les membres de la Commission rendent compte au ministre, par l'entremise du président, de l'établissement des buts, des objectifs et de l'orientation stratégique de la Commission. La Commission opère en vertu de la Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles et en conformité avec le protocole d'entente (PE) conclu entre le ministre et le président. La Commission et le ministre ont approuvé un PE de cinq ans révisé en mars 2011. Ce PE expose les rapports opérationnels et hiérarchiques entre la Commission et le ministre, ainsi que les accords administratifs, financiers et relatifs aux vérifications qui sont conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) et le ministère des Affaires rurales (MAR).

La Commission veut protéger les intérêts financiers des producteurs de l'Ontario qui ont vendu du maïs-grain, du soya, du blé et du canola ainsi que ceux des propriétaires qui ont entreposé du grain chez des exploitants d'éleveurs à grains. La vision de la Commission soutient l'objectif du MAAO et du MAR consistant à accroître la compétitivité et la productivité des entreprises agroalimentaires de l'Ontario.

De quelle façon le Programme, les Fonds et la Commission travaillent-ils ensemble?

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales (le Programme) a été introduit au milieu des années 1980, à la suite d'une série de faillites d'exploitants de silos-éleveurs. Ce Programme a été conçu pour réduire les risques des producteurs qui font des affaires avec des marchands titulaires de permis ou des exploitants. Il offre une protection aux producteurs en cas de défaut de paiement d'un acheteur détenant un permis. Il offre aussi une protection aux propriétaires qui entreposent leurs grains chez des exploitants de silos-éleveurs détenteurs de permis. Voici les deux composantes du Programme :

1. La délivrance de permis annuels aux marchands de grains et aux exploitants de silos-éleveurs en vertu de la Loi sur le grain. Pour recevoir un permis, les marchands doivent prouver que leur gestion financière est saine ou fournir une garantie. Agricorp, un organisme de la Couronne, a conclu un contrat avec le MAAO et le MAR pour l'administration de la composante de délivrance de permis du Programme.
2. L'administration des Fonds. La Commission est chargée de l'administration des Fonds telle qu'elle est établie en vertu de la Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles. Tous les revenus placés dans les Fonds proviennent des droits de cotisation des producteurs et des revenus de placements. Il y a quatre Fonds : un pour le maïs-grain, un pour le soya, un pour le canola et un pour le blé. L'objectif des Fonds est d'offrir aux producteurs et aux propriétaires une compensation financière si un marchand ou un exploitant de silo-éleveur ne remplit pas ses obligations, ou en cas de manque de capacité sur le plan du stockage.

Puisque la Commission est un organisme, son rapport annuel est assujéti aux exigences suivantes de l'Agency Establishment and Accountability Directive (directive unilingue sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes) en matière de production de rapports :

- Une description des activités réalisées au cours de l'année;
- Une analyse du rendement opérationnel;
- Une analyse du rendement financier;
- Un examen des mesures du rendement, des objectifs atteints, des objectifs non atteints et des mesures à prendre;
- Les noms des personnes nommées, y compris la date à laquelle elles ont été nommées pour la première fois et la date d'expiration des nominations;
- Les états financiers vérifiés.

Le présent rapport couvre l'exercice qui s'étend du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

3. Description des activités

Les principales activités de la Commission de protection financière des producteurs de céréales sont la gestion efficace des Fonds et la préparation en vue des demandes d'indemnisation.

- La Commission se concentre surtout sur la gestion prudente des Fonds.
- Les demandes d'indemnisation ne sont pas fréquentes. Cependant, la Commission suit de près l'évolution de la procédure de demande d'indemnisation et est prête à statuer sur les demandes éventuelles.
- La Commission prend ses décisions quant aux demandes d'indemnisation en fonction de la preuve et de la loi.
- Les Fonds sont distribués aux producteurs et aux propriétaires après l'approbation de la demande de paiement par la Commission.

Mandat

La Commission relève du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (le ministre) et est constituée en vertu de la Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles, L.R.O. 1990, c. F. 10 telle qu'elle a été modifiée et en vertu de ses règlements :

- Le Règl. 70/12 Paiements sur les fonds des producteurs de grain;
- Le Règl. 321/11 Droits payables aux commissions.

Le mandat législatif de la Commission est exposé comme suit à l'article 4 de la Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles :

Les attributions des commissions sont les suivantes :

- a. gérer leur fonds;
- b. étudier les réclamations qui leur sont présentées en vertu de la présente loi et en déterminer la validité;
- c. accepter ou refuser le paiement de tout ou partie des réclamations et fixer les montants et le mode de paiement;
- d. recouvrer les sommes auxquelles elles ont droit en vertu de la présente loi, notamment au moyen d'une poursuite devant un tribunal compétent.

Pour aider la Commission à remplir son mandat tel qu'il est exposé ci-dessus, on a établi des buts ainsi que des activités et des objectifs correspondants. Pour 2012-2013, la Commission a établi les cinq buts suivants :

1. La viabilité à long terme des Fonds : La Commission a engagé Agricorp pour l'administration quotidienne des Fonds; toutefois, la Commission demeure responsable de la surveillance et de la gestion des Fonds. La Commission examine régulièrement et approuve les décisions stratégiques, et elle examine les états financiers et les rapports d'évaluation des risques tous les trimestres.
2. Le maintien d'un processus d'arbitrage simple, juste et accessible dans les plus brefs délais : La Commission a approuvé des lignes directrices sur le processus d'arbitrage des demandes d'indemnisation et a établi des procédures opérationnelles pour l'aider à traiter les demandes.
3. L'assurance que les ententes et les directives sont comprises et que les documents requis en vertu du PE sont en place : La Commission fait tout ce qu'elle peut pour demeurer conforme au PE et s'assurer que les membres savent bien quels documents doivent figurer aux dossiers. Un avocat aide la Commission à étudier les ententes.
4. L'assurance du rendement élevé de la Commission : Les mandats des membres sont revus régulièrement et la Commission travaille avec le MAAO, le MAR et des groupes d'intervenants afin de se faire recommander des candidats qualifiés au moins six mois avant l'expiration d'un mandat. La Commission revoit également un manuel d'orientation une fois l'an et le met à jour, au besoin. Les nouveaux membres de la Commission reçoivent une formation dans les deux mois de leur nomination.
5. La consultation des intervenants de l'industrie : La Commission participe à des réunions avec les intervenants, au besoin.

Les activités de la Commission sont assujetties à une vérification annuelle par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario met généralement les états financiers vérifiés à la disposition du public de neuf à dix mois après la fin de l'exercice.

Principales activités de la Commission

La Commission a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2012-2013, lesquelles étaient axées sur les éléments suivants :

- Réagir aux modifications législatives et réglementaires;
- Examiner les lignes directrices sur l'arbitrage;
- Préparer des rapports sur le rendement;
- Être au courant des problèmes des intervenants;
- Planifier les activités et évaluer les risques;
- Gérer le processus de nomination;
- Examiner la politique d'investissement.

Personnel et principales activités de la Commission

La Commission n'a pas de personnel. La Commission a conclu un contrat de services de soutien à la gouvernance, au secrétariat et aux finances avec Agricorp.

Services juridiques

Des services juridiques ont été retenus en faisant appel à la Direction des services juridiques du ministère du Procureur général qui est affectée au MAAO et au MAR. L'avocat de la Commission donne des conseils et de l'aide juridique à la Commission quant aux révisions judiciaires de ses décisions et au recouvrement des sommes qui lui sont dues, et il contribue également à l'éducation permanente de ses membres.

Services d'enquête

L'Unité de l'observation des mesures législatives du MAAO et du MAR fournit des services d'enquête à la Commission.

4. Nominations à la Commission

Structure de la Commission

La LRPPA exige que la Commission soit composée d'au moins cinq membres nommés par le ministre. Traditionnellement, les membres de la Commission comprennent des représentants des Grain Farmers of Ontario, de l'Ontario Canola Growers' Association et de l'Ontario Agri Business Association. Le président et le vice-président sont nommés par le ministre.

Quatre nouveaux membres ont été nommés à la Commission en 2012-2013. Le poste de vice-président a également été pourvu en décembre 2012. Voici la liste des personnes nommées pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 :

Nom du membre	Poste	Durée du mandat
Jim Campbell	Président	12 April 2005 - 03 April 2014
Fred Wagner	Vice-président	06 March 2007 - 12 December 2015
David Buttenham	Membre	22 March 2011 - 21 March 2014
Jeff Kobe	Membre	19 July 2007 - 18 July 2013
Darcy Oliphant	Membre	30 July 2011 - 29 July 2014
Barry Senft	Membre	22 April 2011 - 21 April 2014
Jeff Davis	Membre	19 April 2012 - 18 April 2015
Henry Van Ankum	Membre	19 April 2012 - 18 April 2015
Mark Brock	Membre	22 April 2012 - 21 August 2015
Lynne Cohoe	Membre	22 April 2008 - 21 August 2015

5. Analyse du rendement opérationnel

Le rendement opérationnel de la Commission est axé sur l'efficacité, l'efficience et la fiabilité.

La Commission a effectué son examen annuel des Fonds en avril 2012 et a comparé le rendement des Fonds au rendement recommandé à la suite de l'examen actuariel de 2011. Cet examen révélait que le Fonds pour le soya n'atteignait pas l'objectif de croissance d'au moins 2 % par année. Il révélait également que le Fonds pour le blé dépassait son solde cible et qu'il continuerait de le dépasser, si les droits de cotisation demeuraient inchangés. La Commission a demandé au MAAO et au MAR de faire

participer les intervenants à une discussion sur le rendement des quatre Fonds. On a organisé des réunions avec les intervenants en septembre pour examiner l'état des Fonds et le niveau actuel des droits de cotisation. En novembre, la Commission a fait au ministre la recommandation d'augmenter les droits de cotisation du soya et de réduire les droits de cotisation du blé. La Commission a également établi une politique d'investissement qui suit la politique d'investissement exposée dans le PE. La Commission examine la politique une fois l'an pour s'assurer qu'elle est à jour.

En octobre 2012, la Commission a examiné et mis à jour les lignes directrices sur l'arbitrage des demandes afin qu'elles rendent compte des modifications réglementaires relatives aux paiements différés qui sont entrées en vigueur durant l'été. Une fois l'an, la Commission examine les lignes directrices sur l'arbitrage des demandes pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et que les membres connaissent bien le processus d'arbitrage. La Commission ne reçoit pas souvent de demande d'indemnisation (elle n'en reçoit qu'une tous les quatre ou cinq ans). Un examen régulier des lignes directrices permet aux membres d'être au courant des dernières nouvelles concernant le processus d'arbitrage et favorise un processus d'arbitrage juste et rapide.

La Commission a continué de collaborer avec le ministre et les groupes d'intervenants, afin de pourvoir plusieurs postes vacants. Quatre postes de membres ainsi que le poste de vice-président ont été pourvus l'an dernier. La Commission a maintenant un effectif complet, et grâce à la mise en place d'une gouvernance appropriée, elle est en mesure de remplir son mandat. Au cours de l'année passée, la Commission a mis en œuvre son plan d'activités et a atteint ses buts et objectifs. Le tableau de la Section 5 résume les objectifs de rendement et les résultats de la Commission. La Commission a pu soit atteindre ses objectifs, soit mettre en œuvre des stratégies pour l'aider à atteindre ses objectifs à l'avenir.

Examen des objectifs de rendement

Les activités principales de la Commission sont la gestion efficace des Fonds et la préparation en vue des demandes d'indemnisation.

Les objectifs principaux de la Commission pour la période prenant fin le 31 mars 2013 étaient les suivants :

- A. Maintenir une caisse d'indemnisation solvable pour les Fonds et la gérer dans l'intérêt des propriétaires et des producteurs de grain;
- B. Être autosuffisante en payant toutes les dépenses légitimes de la Commission à même les Fonds;
- C. Tenir des audiences et rendre des décisions équitables dans les plus brefs délais;
- D. S'assurer que la Commission respecte les directives, les politiques et les ententes;
- E. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance pour les membres de la Commission.

6. Mesures du rendement et objectifs

Les indicateurs suivants définissent les résultats que la Commission s'est engagée à obtenir. Ces indicateurs sont la base de la mesure et de l'évaluation des incidences.

Mesure du rendement	Coût de base	Cible 2012-2013	Chiffres réels 2012-2013	Cible 2013-2014	Cible 2014-2015	Cible 2015-2016
Objectif 1 : Maintenir une caisse d'indemnisation solvable pour les Fonds et la gérer dans l'intérêt des producteurs de grain						
À la suite de la vérification financière annuelle, on obtient une opinion de vérification sans réserve, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada	Non qualifié	Non qualifié	Atteints	Non qualifié	Non qualifié	Non qualifié
Les soldes cibles minimums du Fonds ont été maintenus, suivant la révision actuarielle						
Solde cible du Fonds pour le maïs-grain	Solde minimum du Fonds de 4 600 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 4 600 000 \$ maintenu	Atteints	Solde minimum du Fonds de 4 600 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 4 600 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 4 600 000 \$ maintenu

Solde cible du Fonds pour le blé	Solde minimum du Fonds de 2 200 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 2 200 000 \$ maintenu	Atteints	Solde minimum du Fonds de 2 200 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 2 200 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 2 200 000 \$ maintenu
Solde cible du Fonds pour le canola	Solde minimum du Fonds de 900 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 900 000 \$ maintenu	Atteints	Solde minimum du Fonds de 900 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 900 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 900 000 \$ maintenu
Solde cible du Fonds pour le soya	Solde minimum du Fonds de 4 400 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 4 400 000 \$ maintenu	Non atteints - recommandation au ministre	Solde minimum du Fonds de 4 400 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 4 400 000 \$ maintenu	Solde minimum du Fonds de 4 400 000 \$ maintenu
Solde cible du Fonds pour le soya	Croissance annuelle de 2 % du solde du Fonds	Croissance annuelle de 2 % du solde du Fonds	Non atteints - recommandation au ministre	Croissance annuelle de 2 % du solde du Fonds	Croissance annuelle de 2 % du solde du Fonds	Croissance annuelle de 2 % du solde du Fonds
Réception et examen des états financiers du Fonds en provenance d'Agricorp	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Atteints	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres
Examen des politiques d'investissement avec le contrôleur d'Agricorp	Une fois l'an	Une fois l'an	Atteints	Une fois l'an	Une fois l'an	Une fois l'an
Manuel des procédures et des politiques pour le recouvrement des sommes dues préparé et en place	Terminé au plus tard le 31 mars 2013	Terminé au plus tard le 31 mars 2013	Atteints	Suivi des progrès en cours	Suivi des progrès en cours	Suivi des progrès en cours
Objectif 2 : Être autosuffisante en payant toutes les dépenses légitimes de la Commission à même le Fonds						
Toutes les dépenses et les indemnisations de la Commission (1) sont payées à même le Fonds	100 %	100 %	Atteints	100 %	100 %	100 %
Le contrôleur d'Agricorp fournit une mise à jour des dépenses	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Atteints	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres
Examiner et approuver les états financiers vérifiés de la Commission (2)	Une fois l'an	Une fois l'an	Atteints en novembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016
Objectif 3 : Tenir des audiences et rendre des décisions équitables dans les plus brefs délais						
Nombre de jours entre la conclusion de l'enquête et la communication des décisions dans les affaires où des audiences sont tenues	30	30	Sans objet - aucune demande d'indemnisation n'a été présentée	30	30	30
Plan de formation sur le règlement des demandes élaboré et mis en œuvre	Sans objet	Manuel terminé et une séance de formation tenue	Atteints en novembre 2012	Une séance de formation tenue	Une séance de formation tenue	Une séance de formation tenue
Intervenants informés et tenus au	Une mise à jour par an	Une mise à jour	Atteints en septembre 2012	Une mise à jour	Une mise à jour	Une mise à jour

courant des plus récentes activités de la Commission						
La Commission fournit aux parties les données probantes sur lesquelles elle fondera sa décision	Sans objet	Données probantes fournies	Sans objet - aucune demande d'indemnisation n'a été présentée	Données probantes fournies	Données probantes fournies	Données probantes fournies
La Commission offre la possibilité à toutes les parties d'être entendues	Sans objet	Sans objet Possibilité offerte	Sans objet - aucune demande d'indemnisation n'a été présentée	Possibilité offerte	Possibilité offerte	Possibilité offerte
Objectif 4 : S'assurer que la Commission respecte les directives, les politiques et les ententes						
Un PE à jour est en place (il expire le 8 mars 2016)	Un PE à jour sera signé avant mars 2016	Sans objet	S.O. - Le PE est toujours valide	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Présenter un rapport annuel	Une fois l'an	Janvier 2014	Atteints	Janv. 2015	Janv. 2016	Janv. 2016
Présenter un plan d'activités, y compris une stratégie d'évaluation des risques	Une fois l'an	Mars 2012	Atteints en mars 2012	Mars 2013	Mars 2014	Mars 2014
Objectif 5 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance pour les membres de la Commission						
Travailler avec le MAAO et le MAR pour s'assurer que la Commission atteint le quorum. S'assurer que les renseignements concernant les nominations sont remis à temps au ministère	Sans objet	Au besoin	Atteints	Au besoin	Au besoin	Au besoin
Élaborer et livrer un plan d'orientation des membres de la Commission	Au besoin	Au besoin	Atteints	Au besoin	Au besoin	Au besoin

(1) Les dépenses de la Commission qui sont déterminées à cette fin comprennent : les dépenses liées à la gouvernance et au secrétariat, aux services financiers et de règlement des demandes, à la détermination d'une saine gestion financière et à l'établissement.

(2) Le calendrier dépend du Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

7. Analyse du rendement financier

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a finalisé les états financiers 2012-2013 en novembre et la Commission a présenté le rapport annuel au ministre peu après.

Une baisse des marchés financiers au cours des années précédentes a suscité une diminution des revenus en intérêts, par rapport aux années antérieures. La Commission a effectué un examen complet de ses stratégies d'investissement et a étudié d'autres stratégies afin de continuer de rentabiliser ses investissements au maximum.

À la suite d'un examen des soldes du Fonds par rapport aux objectifs recommandés dans le rapport actuariel de 2011, on a recommandé au ministre de rajuster les droits de cotisation du soya et du blé. Le résultat du rajustement des droits de cotisation sera réalisé dans les états financiers du prochain exercice.

Grâce à l'accroissement de l'efficacité et à la réduction de la charge de travail résultant de l'absence de demandes d'indemnisation en 2012-2013, les dépenses totales des services de secrétariat et des services financiers furent inférieures au montant prévu dans le budget. La Commission prévoit qu'une telle efficacité sera également obtenue au cours des prochaines années.

Exercice 2011-2012	Budget 2010-2011	Réel 2010-2011	Budget 2011-2012	Réel 2011-2012
Produits				
Droits	250,000	296,355	250,000	249,938
Intérêts	389,000	371,329	283,000	295,584
Recouvrements	0	0	0	0
Total des produits	639,000	667,684	533,000	545,522
Dépenses d'exploitation				
Dépenses de la Commission	Payées par le MAAARO			
Demandes d'indemnisation	0	0	0	0
Services de gouvernance/secrétariat	60,000	61,098	60,000	42,761
Services financiers	89,920	96,571	47,000	27,209
Coûts pour déterminer si la gestion financière est saine	180,000	178,535	180,880	179,177
Dépenses totales	329,920	336,204	287,680	249,147
Solde du fonds – début de l'année	12,976,407	12,976,407	13,285,766	13,324,864
Changement de la juste valeur marchande des placements	0	16,977	0	0
Redressement à l'adoption de la norme sur les instruments financiers				-119,814
Solde du fonds – fin de l'année	13,285,487	13,324,864	13,531,086	13,501,425

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca